

· contester ce droit. En France aucun bon catholique n'aurait osé faire opposition à la reconnaissance civile de ces institutions. Qui peut plus, peu moins ; le Saint-Siège a établi et sanctionné et maintenu une succursale à Montréal, malgré les longs mémoires présentés pour l'empêcher ou la faire détruire ; je laisse à la conscience de tout bon catholique à tirer la conclusion pratique.

“ Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.”